

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
CINQUIEME SEANCE DE 1984
JEUDI 26 JUILLET

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le JEUDI 26 JUILLET, à 17 H, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

- MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Maurice CHANE-KUNE - Frantz FONTAINE - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - Moline BLARD - MM. Gilbert MANES - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Gérard LAURET - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Abdoul Hack AFFEJEE - Jean HIN-TUNG - Fred TANDRYA - Serge CAZANOVE - Serge PERSONNE - Mme Paule BRUNIQUET - Melle Marie Claude DOUYERE - MM. Axel KICHENIN - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Jacques HOARAU - Mme Laurence VERGES - MM. Mickael NATIVEL - Raoul AMELIN - Jean Pierre HOARAU - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE.

Etaient représentés :

- M. Jean Denis MAHE par M. Camille BOURHIS
- M. Jean Marc NATIVEL par M. Jack AFFEJEE
- M. Issop PATEL par M. Marc GERARD
- M. Henri ATECTAM par M. Marcel HOARAU
- M. Roland LAW-KOUN-MA-THON par M. Auguste LEGROS
- M. François FERRERE par Mme Florelle LAMANDE
- Mme Eliane OLLIVIER par M. Fred TANDRYA

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

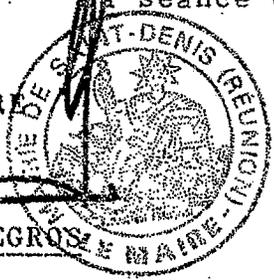
Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

NOTA :
Le MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St-Denis le LUNDI 30/07/84 et que le nombre de conseillers présents a été de 40/55 en exercice.

LE MAIRE



A.D LEGROS